

# LAGUENNE

## Note d'enjeux



avril 2011



Préfet de la Corrèze

## Table des matières

<b>1. Préambule : présentation de la commune.....</b>	<b>3</b>
1. Avertissement.....	3
2. Situation, localisation.....	3
<b>2. Dimension sociale.....</b>	<b>4</b>
1. Démographie – Source INSEE.....	4
2. Les revenus.....	5
3. Les services à la population.....	5
4. L'habitat.....	6
5. Les transports et déplacements.....	9
<b>3. la dimension économique.....</b>	<b>11</b>
1. L'emploi – source INSEE.....	11
2. Les zones d'activités.....	11
3. L'agriculture (source DDT19/SEAF).....	12
4. Le tourisme.....	13
5. La forêt.....	14
<b>4. Dimension environnementale.....</b>	<b>15</b>
1. Sites d'intérêt.....	15
2. Trames vertes.....	16
3. Qualité de l'eau.....	16
4. Le risque inondation.....	17
5. Les nuisances sonores.....	17
<b>5. Synthèse des enjeux.....</b>	<b>18</b>



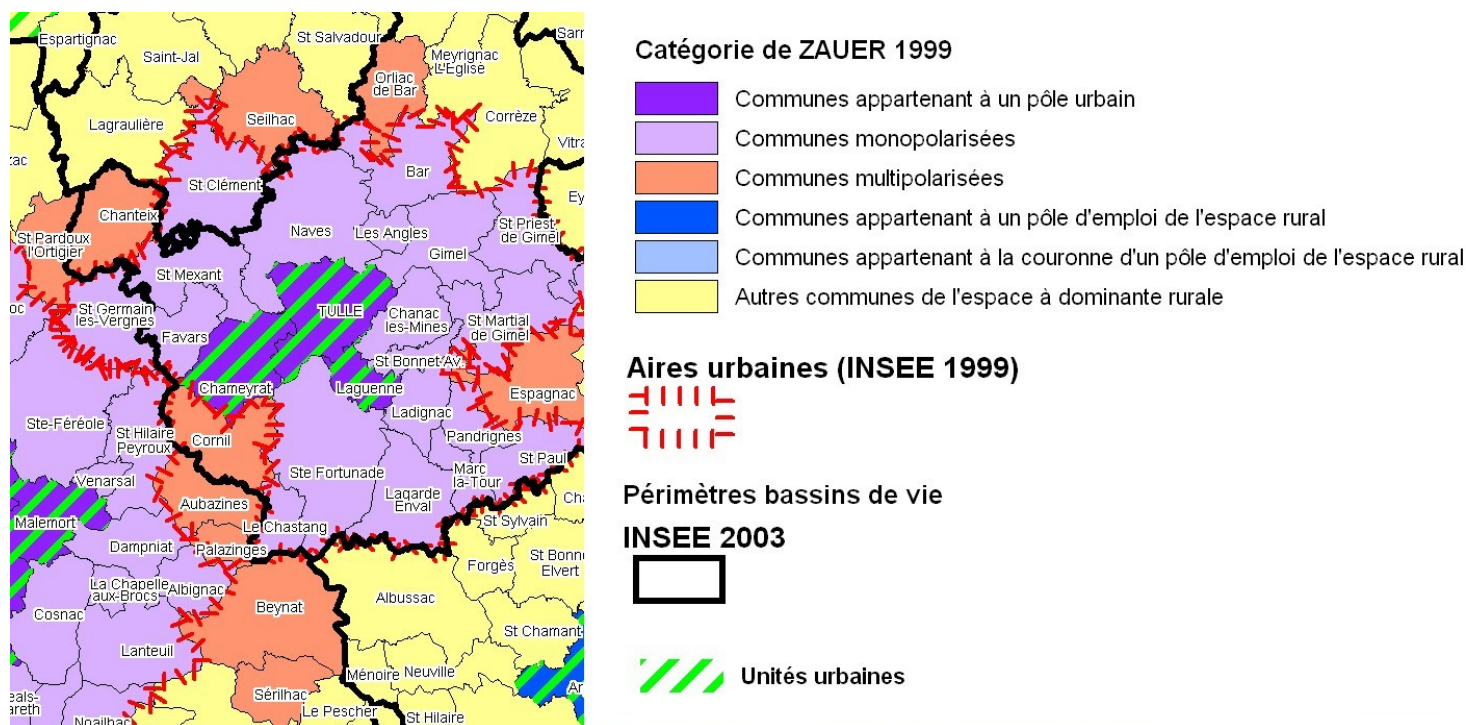
# 1. PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

## 1. Avertissement

Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement partiel 2008. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées. Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2008, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

## 2. Situation, localisation

Laguenne est située dans l'unité urbaine de Tulle, à proximité de l'A89 et à 27 kms de Brive.



La commune de Laguenne compte 1471 habitants au dernier recensement 2008. Elle couvre une superficie de 7 km<sup>2</sup>. La **densité moyenne** est de 210 habitants/km<sup>2</sup> ce qui est **bien plus important que les moyennes** départementale (41,5 habitant/km<sup>2</sup>) et régionale (43,5 habitants /km<sup>2</sup>).

Elle fait partie de la communauté de communes de Tulle et Cœur de Corrèze, du canton de Tulle campagne-sud et est intégrée au SCOT de Tulle.

➤ **Une commune intégrée à l'unité urbaine de Tulle.**

## 2. DIMENSION SOCIALE

### 1. Démographie – Source INSEE

Après une baisse de la population entre 1990 et 1999, le **territoire gagne légèrement en population en 2008**. Elle passe de 1448 à 1471 habitants entre 1999 et 2008 ce qui correspond à une évolution de +1,6%, ce qui reste inférieur aux moyennes départementales (+4,11%) et régionales (+3,69%).

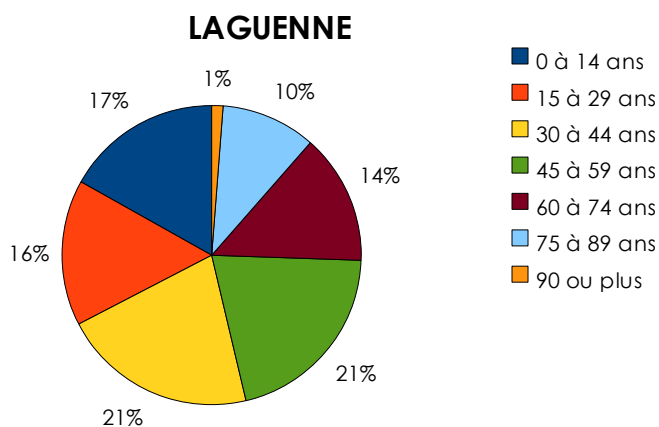
	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	1 458	1 610	1 511	1 467	1 448	1 471
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	208,0	229,7	215,5	209,3	206,6	209,8

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

La variation annuelle de population entre 1999 et 2008 est de +0,2%, elle est **due à un solde migratoire positif** (+0,5% par an). Le solde naturel reste quand à lui négatif sur la même période (-0,3% par an).

Des gens viennent s'installer sur le territoire.

#### REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR AGE



En 2008, **75% de la population a moins de 60 ans** contre **70% au niveau départemental**.

**Par rapport à la moyenne départementale, ce sont les 0 à 14 ans et les 30 à 44 ans qui sont plus nombreux.**

Les actifs sont donc les plus représentés sur la commune.

Source insee recensements de la population exploitations principales.

#### CONSTAT

- Une commune plutôt jeune qui accueille principalement des actifs avec des enfants.
- Une faible augmentation de la population.

#### ENJEU

- Veiller à l'accueil des nouveaux habitants en prenant en compte les besoins des plus jeunes (petite enfance).

## 2. Les revenus

Le nombre de foyers imposés est de 57% contre 51% au niveau départemental.  
Le **revenu net déclaré moyen** en 2008 est de **20435€**.  
Il est **de 20288€ au niveau départemental**.

### CONSTAT

- **Les revenus des habitants sont équivalents à la moyenne départementale.**

## 3. Les services à la population

### **Professionnels de santé (source INSEE – BPE 2009)**

2 médecins généralistes, 1 chirurgien dentiste, 1 infirmier, 1 pharmacie.

### **Services publics (site mairie)**

Trésorerie, bureau de poste avec service financier.

### **Etablissements scolaires (source : Inspection académique de la Corrèze)**

1 école maternelle avec 3 classes et 1 école élémentaire avec 5 classes.  
Il y a également 1 garderie.

### **Commerces (site mairie + Insee BPE2009)**

1 supermarché, 1 boucherie, 1 boulangerie, 1 librairie-papeterie-journaux, 1 magasin de vêtements, 1 coiffeur, 1 bijouterie.

### **Installations sportives (site mairie)**

Salle des fêtes, salle municipale, 2 salles de sports, court de tennis, bibliothèque, atelier NTIC, centre de loisirs.

### **Aménagement numérique**

Bonne desserte en haut et très haut débit excepté sur les secteurs de La Sauge et La Croix de Coulaud. La commune est labellisé ville internet.  
L'école est bénéficiaire du plan école numérique rurale.

### CONSTAT

- **La commune est très bien desservie par les commerces et services.**

## 4. L'habitat

### Le logement (Source INSEE)

Le **nombre de logements** sur Laguenne a **augmenté de 6%** entre 1999 et 2008, il passe de 751 à 797 logements.

Concernant le statut d'occupation, on observe en 2007 **une majorité de propriétaires** (60%) bien que le taux soit inférieur à la moyenne Corrèzienne qui est de 66%.

Le **taux de locataires est plutôt élevé** : il représente **34%** des logements dont **9,3% en logement social**. Au niveau départemental, le taux de locataires est de 30,2% dont 6,7% en logement social.

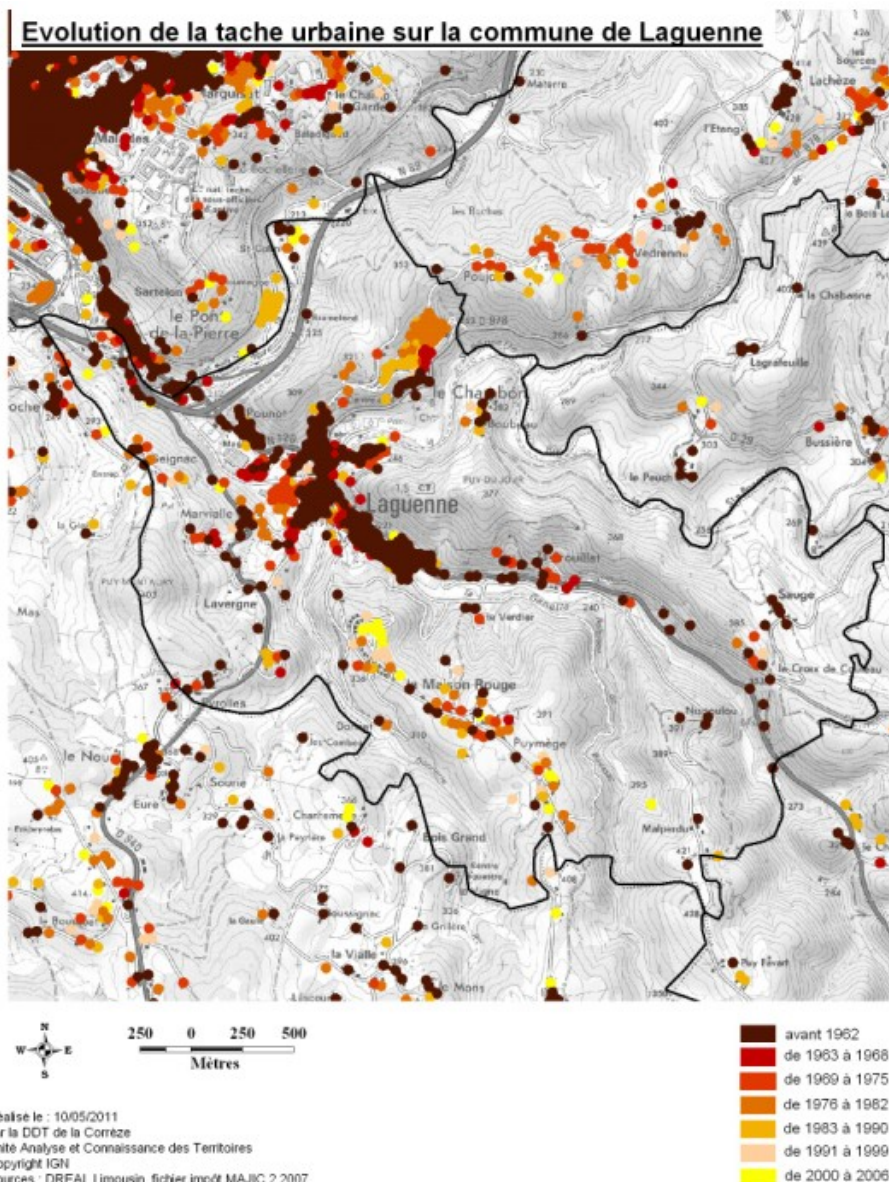
Les logements sont relativement anciens, 26% des résidences principales ont été construites avant 1949 et 36% entre 1949 et 1974.

Certaines habitations du centre-bourg (quartier de l'église) mériteraient d'être réhabilitées.

La **vacance est de 8,3%, légèrement inférieure à la moyenne départementale qui est de 9,2%**.

Peu de résidences secondaires : 3,9% contre 15,6% au niveau départemental.

30% des personnes de la commune résidaient dans une autre commune, autre département ou autre région 5 ans auparavant.



Les constructions sont très contraintes par le relief et principalement situées dans les gorges de la Ganette et de la Bonnette. Les plus récentes sont étalées sur une crête le long de la voie communale de Sainte Fortunade, au lieu-dit La Maison Rouge, et sont déconnectées du centre du bourg.

Sur les lignes de crête ou coteaux, le développement de la maison individuelle et des zones d'activités a créé des espaces qui ne sont ni ville, ni village, ni espace agricole ou forestier. Ce développement fabrique l'espace périurbain où l'activité agricole est fragilisée dans les espaces résiduels notamment à La Maison Rouge. Les espaces périurbains de Tulle sont tous des secteurs agricoles et/ou boisés qui sont progressivement enclavés par les espaces bâtis (source SCOT pays de Tulle).

## **Les politiques locales de l'habitat**

### ➤ **Le SCOT (schéma de de cohérence territoriale) du Pays de Tulle**

La commune de Laguenne est incluse dans le SCOT du Pays de Tulle.

Elle est rattachée à Tulle et constitue avec la ville-centre le pôle urbain central du SCOT, qui a vocation à prendre une part prépondérante dans la politique d'accueil globale (populations, équipements, activités), plus particulièrement pour ce qui concerne le développement du logement public aidé et le transport collectif urbain"

### ➤ **Le programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes de Tulle et cœur de Corrèze**

La commune de Laguenne est concernée par le PLH dont le périmètre est celui du SCOT.

Parmi les enjeux portés par l'Etat dans le PAC du 2ème PLH, Laguenne est notamment concernée par :

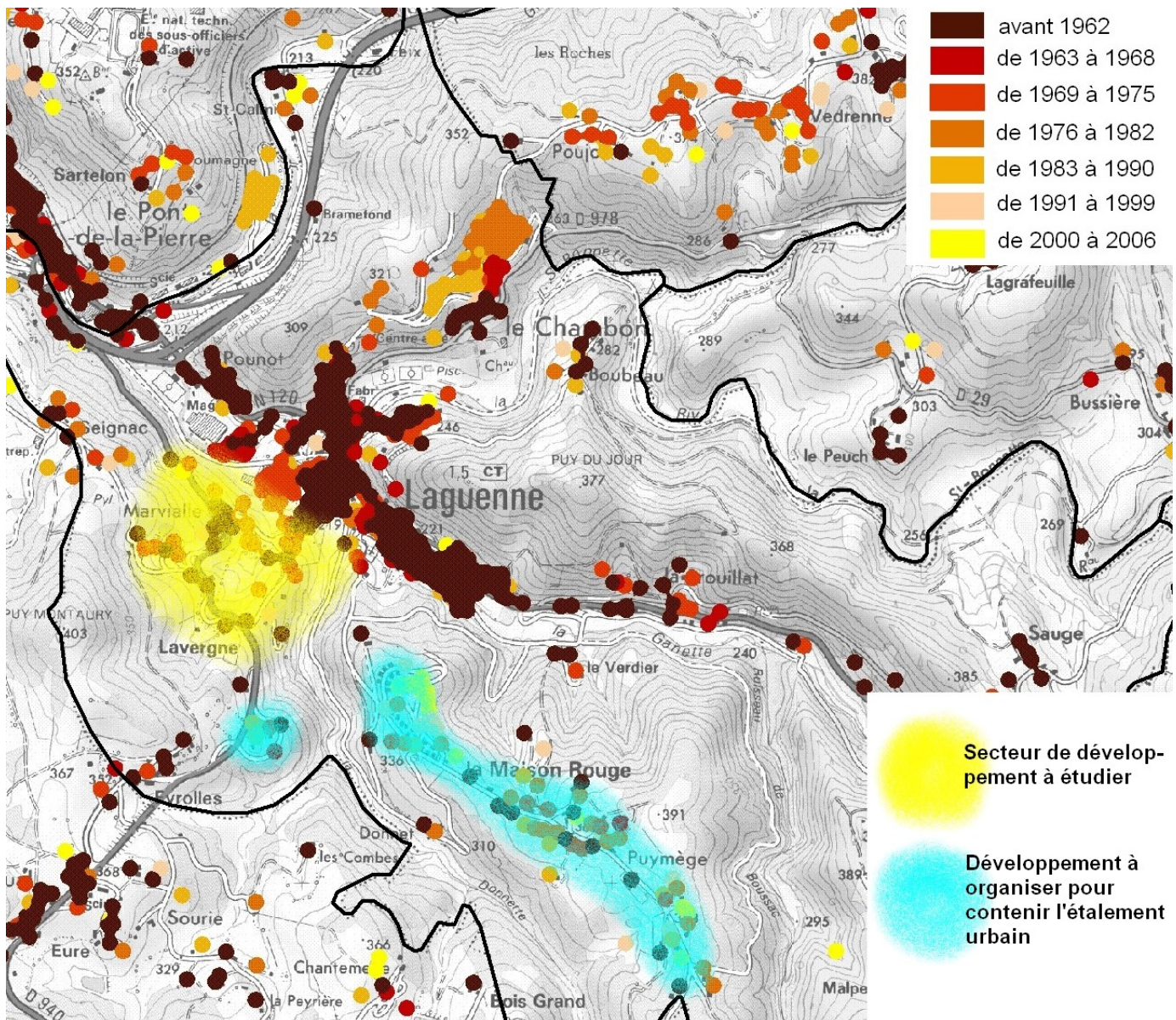
- développer une meilleure connaissance du marché du logement,
- continuer le travail de réhabilitation du parc privé et du parc public,
- répondre aux besoins des populations spécifiques : jeunes, personnes âgées, gens du voyage, personnes très défavorisées, personnes ne pouvant accéder à un logement autonome,.....
- développer un habitat de qualité : orientation du grenelle, accessibilité, réglementation thermique, lutte contre la précarité énergétique, maîtrise des charges du logement.

## CONSTAT

- Du logement ancien dans le quartier de l'église.
- Un développement récent péri urbain le long des voies et déconnecté du bourg.
- Une fragilisation de l'espace agricole autour de la Maison Rouge.

## ENJEUX

- Densifier les secteurs déjà ouverts à l'urbanisation de façon à stopper l'étalement le long des axes.
- Inciter à la réhabilitation du logement ancien.
- Redéfinir les zones à urbaniser vers des secteurs proches du bourg et moins sensibles d'un point de vue agricole (ex : secteur entre Marvialle, Lavergne et Laguenne).





## 5. Les transports et déplacements

### ➤ PAR AVION

Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne environ 65 km  
Aéroport de Limoges Bellegarde à 130 km.

### ➤ PAR LA SNCF

Gare à Tulle

### ➤ PAR TRANSPORTS URBAINS DE TULLE

Ligne B.

### ➤ PAR AUTOMOBILE

La commune est située à proximité de l'autoroute A89 et environ 30 km de l'autoroute A20.



**Dans le SCOT du pays de Tulle, les RD 1120 et 940 sont considérées comme des axes stratégiques :**

**RD 1120 Tulle - Laguenne :** Cet axe majeur de liaison interrégionale entre Limoges et Aurillac connaît une forte augmentation des trafics qui a donné lieu à de récents aménagements dans la traversée du centre de Laguenne. Il concentre ici plusieurs fonctions :

- axe de transit et desserte locale, site du transport collectif urbain
- accès aux grandes zones commerciales du pôle urbain, au quartier de la gare de Tulle en restructuration : grands équipements, pôle multimodal.
- entrée de ville majeure depuis le Sud qui constitue une porte touristique du territoire.

La coordination des actions entre les deux villes et les autres collectivités concernées est nécessaire pour poursuivre et élargir les aménagements de ce secteur stratégique.

**RD 940 au Sud de Laguenne :** cet axe majeur d'entrée du territoire du SCoT par Sainte Fortunade connaît une forte augmentation de trafic, principalement de poids lourds, du fait de la fonction de liaison (touristique et économique) qu'il joue entre la capitale régionale limousine et le territoire du Lot avec les zones d'activités de Beaulieu, Afillac et Bretenoux.

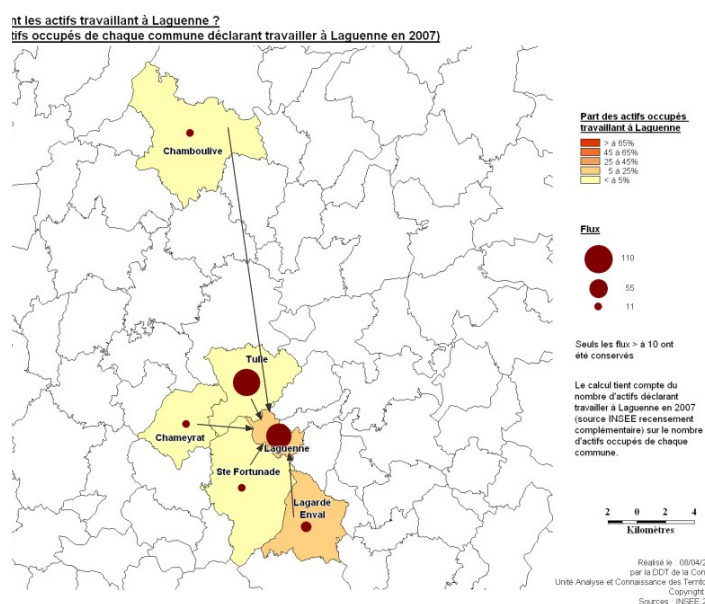
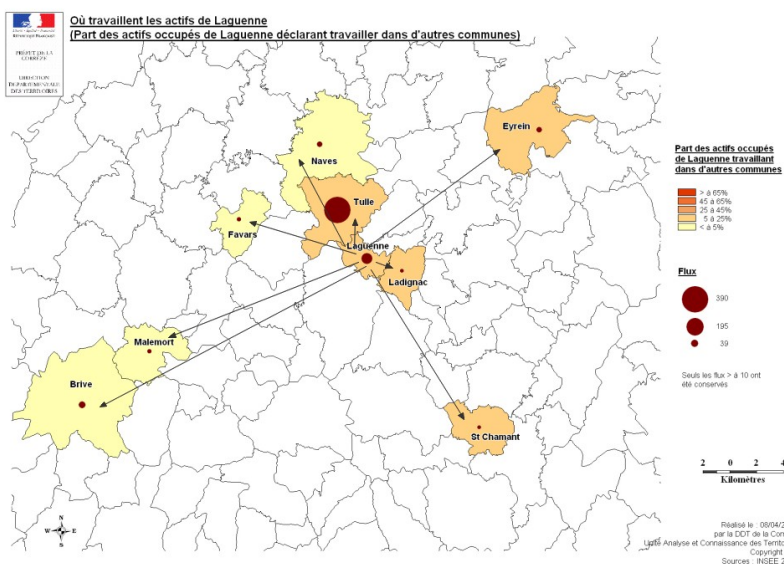
Cette augmentation des trafics devra être prise en compte et nécessitera des aménagements pour maintenir la sécurité et une bonne articulation entre les fonctions de transit et de desserte locale des communes traversées.

**EQUIPEMENT AUTOMOBILES DES MENAGES EN %**

	COMMUNE			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2007	évol	1999	2007	évol	1999	2007	évol
<b>1 voiture</b>	44,1	45,4	1,3	47,8	46,4	-1,4	47,5	46,7	-0,8
<b>2 voitures ou plus</b>	37,8	42,0	4,2	35,8	39,4	3,6	34,2	37,3	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>81,9</b>	<b>87,4</b>	<b>5,5</b>	<b>83,6</b>	<b>85,8</b>	<b>2,2</b>	<b>81,7</b>	<b>84,0</b>	<b>2,3</b>

Source INSEE RP 1999 et 2007 exploitations principales

87% des ménages possèdent au moins une voiture, moyenne légèrement supérieure à la moyenne départementale.



On compte 1 emploi pour 2 actifs. La moitié des actifs travaille dans les communes avoisinantes, principalement à Tulle. Inversement, certains emplois de Laguenne sont occupés par des actifs venant de communes proches, notamment Tulle.

**CONSTAT**

- Une forte augmentation de trafic sur les RD 1120 et 940
- De nombreux échanges d'actifs avec Tulle.
- Les déplacements sont principalement effectués en voiture. La mise en place des transports urbains de Tulle depuis janvier 2011 devrait permettre aux habitants de Laguenne de moins utiliser leur véhicule personnel.

**ENJEUX**

- Inciter la population à utiliser l'offre de transports en commun vers Tulle.
- Envisager la faisabilité d'une piste cyclable entre Laguenne et Tulle.

### 3. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

#### 1. L'emploi – source INSEE

La population compte 78% d'actifs de 15 à 64 ans en 2007 contre 72% au niveau départemental. Sur le nombre d'actifs, 74% d'entre eux ont un emploi, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (66%).

La commune offre 379 emplois en 2007. L'indicateur de concentration d'emploi est de 55,3 emplois pour 100 actifs. **La commune est dépendante en terme d'emplois, essentiellement vers Tulle.**

Par sa proximité de Tulle et la desserte en commerces et services, la commune est attractive pour les actifs. Ceux-ci occupent principalement des emplois d'employés ou d'ouvriers.

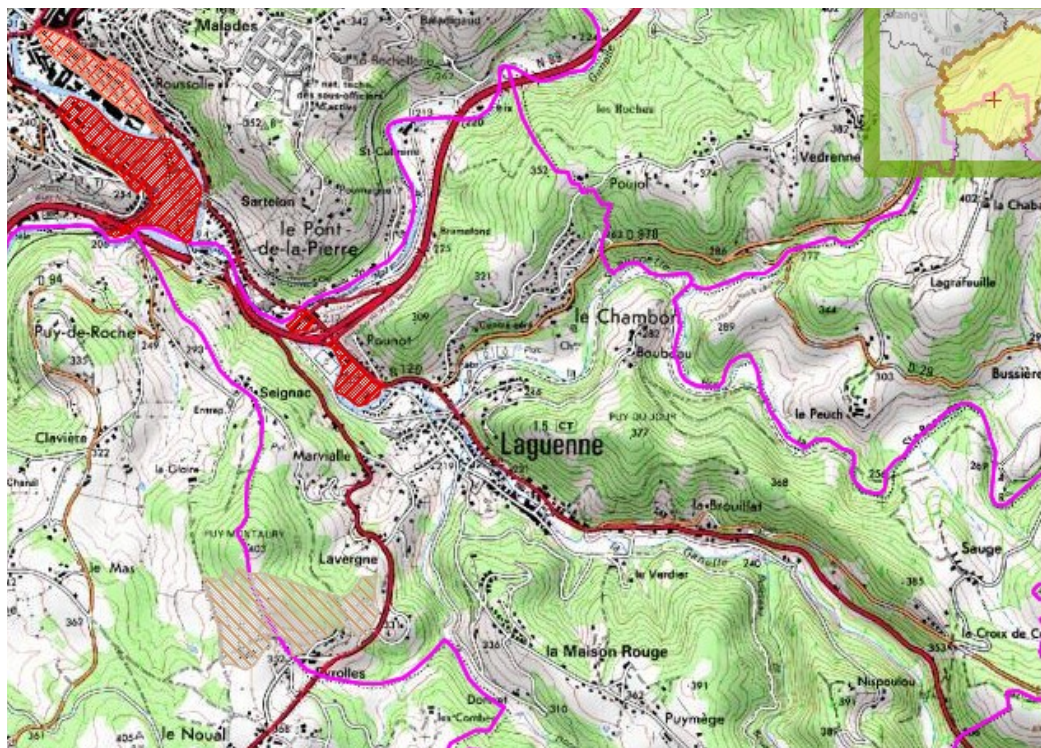
Le centre commercial emploie plus de 100 personnes.

#### CONSTAT

- Une majorité d'employés habitent sur la commune.
- La commune est attractive pour les actifs.

#### 2. Les zones d'activités

On recense 3 zones d'activité sur la commune.



#### 2 sont déjà urbanisées :

- au lieu dit Le pont de la pierre pour une superficie de 0,64ha,
- au lieu dit Pounot pour une superficie de 2,70ha.

#### 1 à urbaniser :

- au lieu dit Eyrolles pour une superficie de 11,20ha.

Il est précisé dans le SCOT pays de Tulle qu'il n'y a pas besoin de créer de nouvelles zones commerciales.

### 3. L'agriculture (source DDT19/SEAF)

On dénombre peu d'exploitations sur la commune. La topographie tourmentée et très boisée n'est pas favorable aux activités agricoles.

#### EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU

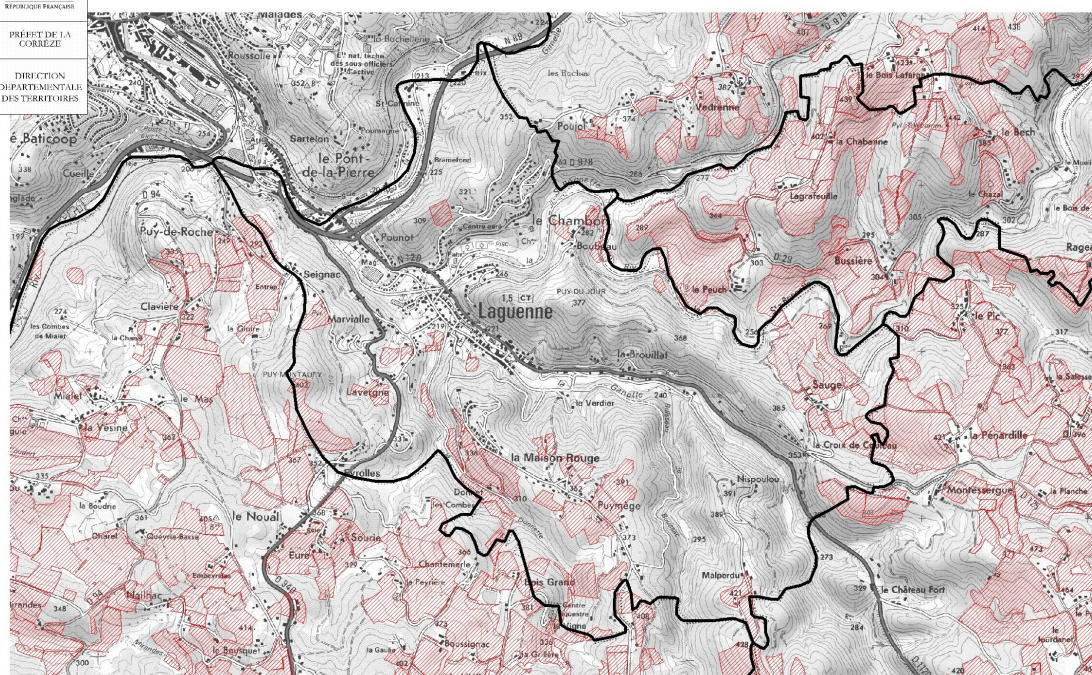
	Nombre d'exploitations				Superficie Agricole Utilisée			
	2000	2005	2009	évolution 2000/2009	2000	2005	2009	évolution 2000/2009
<b>Laguenne</b>	4	3	3	-25,00%	81,01	74,77	78,53	-3,06%
<b>CORREZE</b>	5492	4708	4241	-22,78%	216955,41	213871,8	215154,31	-0,83%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2009. Exploitations dont le siège est en Cor

En 2009, l'âge moyen des exploitants est de 55 ans, supérieur à la moyenne départementale qui est de 50 ans. Cela signifie que dans un délai de cinq à dix ans, ils auront cessé ou cesseront leur activité. La taille de ces exploitations ne permettra pas l'installation de jeunes agriculteurs, hormis l'exploitation de M. Fleygnac, plus intensive, avec transformation à la ferme. On ne relève aucune installation de jeunes agriculteurs sur les dix dernières années. L'utilisation des terres agricoles est principalement de la prairie. Les productions présentes sont axées sur 1 élevage de chèvres mohair et pigeons de chair et 2 sur l'élevage de veaux sous la mère.



Localisation des parcelles déclarées à la PAC en 2010



Réalisé le : 10/05/2011  
 par la DDT de la Corrèze  
 Unité Analyse et Connaissance des Territoires  
 Copyright IGN  
 Sources : DDT de la Corrèze (RPG 2010)

On trouve également de la vigne sur le secteur de Bourbeau pour laquelle il existe une volonté communale de développer cette culture. La partie sud-ouest de la commune, limitrophe de Sainte Fortunade pourrait permettre le développement des activités agricoles à condition de maîtriser le développement du bâti.

## **CONSTAT**

- **Activité agricole peu développée et en retrait.**
- **Les terres déclarées à la PAC sont principalement situées à La Maison Rouge et sont soumises à une pression urbaine importante.**

## **ENJEUX**

- **Rendre possible la transmission des exploitations agricoles en réduisant la pression urbaine autour des parties cultivées, notamment à La Maison Rouge.**
- **Maîtriser le développement du bâti autour de la Maison Rouge, seul site agricole de la commune.**

## **4. Le tourisme**

### ***Activités touristiques***

Randonnées pédestres, VTT, pêche.

Fête des vendanges, cabaret.

### ***Type et capacité d'hébergement***

Camping 3 étoiles Le Pré du Moulin en bordure de rivière : 22 emplacements, 2 chalets bois avec piscine et restaurant.

Chambres d'hôtes : 2 chambres 3 épis.

## **CONSTAT**

- **La commune n'est pas une commune touristique et offre peu d'hébergements.**

## **ENJEUX**

- **Réfléchir à la possibilité de diversifier et d'augmenter l'offre d'hébergements en synergie avec Tulle.**

## 5. La forêt

Le taux de boisement de la commune de Laguenne est élevé : 60% alors que la moyenne départementale est de 45%. Elle est composée de 86% (367 ha) de feuillus et 14% (59 ha) de résineux (source IFN 2003).

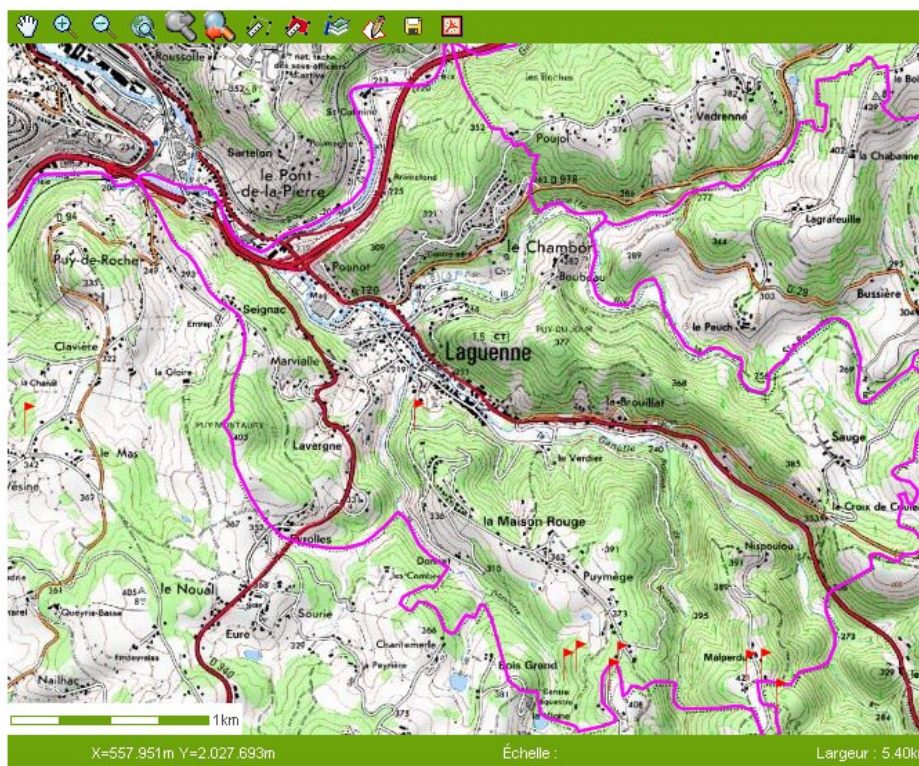
Le taux de défrichement est de 1,9% entre 2001 et 2008.

Il n'existe pas de forêt en gestion durable (PSG, CBPS, RSAAC) sur la commune.



### Réglementation forestière: Gestion durable - Défrichements

Légende	
Réglementation forestière	
	CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)
	PSG (Plan Simple de Gestion)
	RSAAC (Régime Spécial d'Autorisation Administrative)
	Limites de communes en Corrèze
	Limite de la Corrèze
	Localisation des autorisations de défricher
<input type="text"/>	
Thèmes	
Recherche	
Préférences	



### CONSTAT

- Une commune très boisée mais dont la forêt n'est pas gérée durablement.

### ENJEU

- Encourager la réalisation de documents de gestion des forêts.

## 4. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

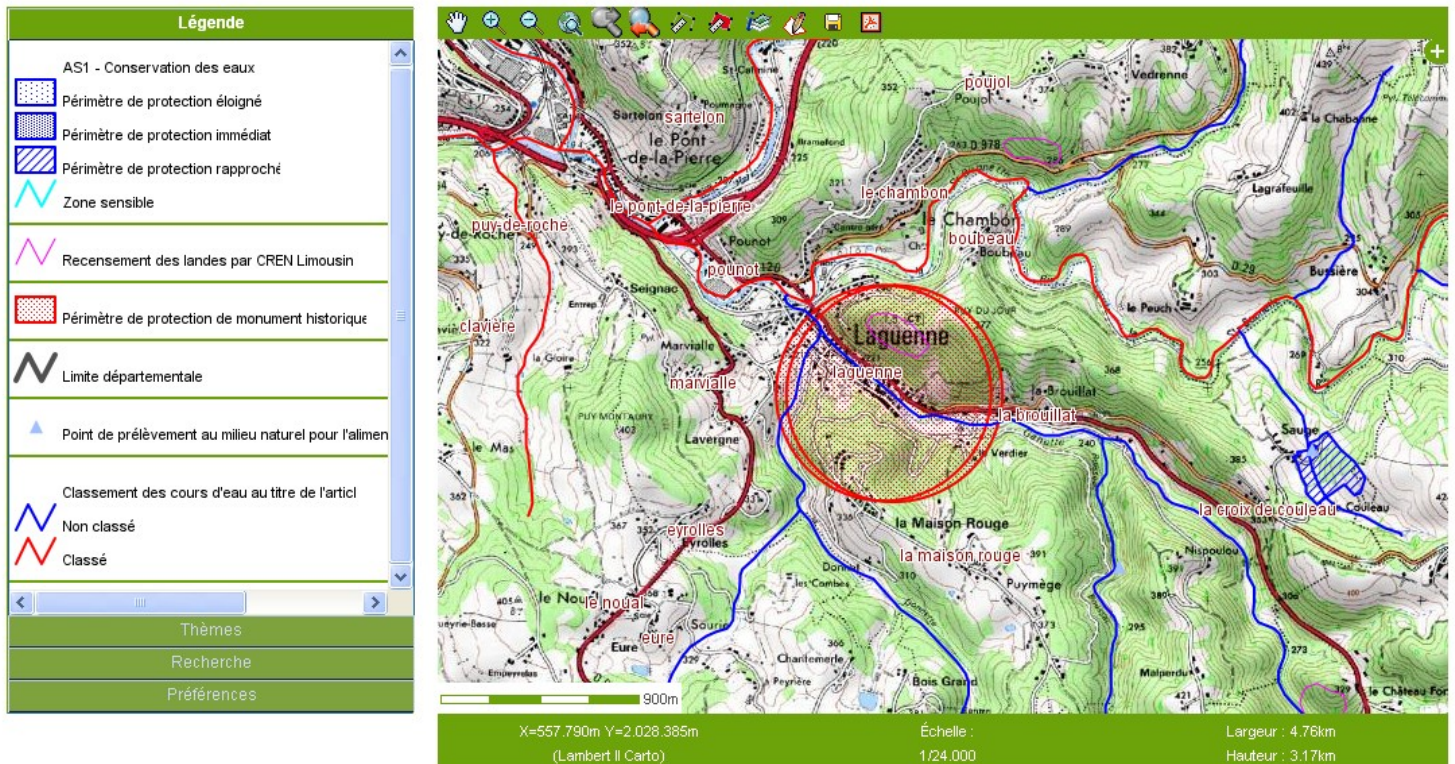
### 1. Sites d'intérêt

Aucun classement réglementaire d'intérêt faunistique ou floristique sur la commune.

Monuments historiques inscrits : église Saint Martin ; maison du Cardinal Sudre.

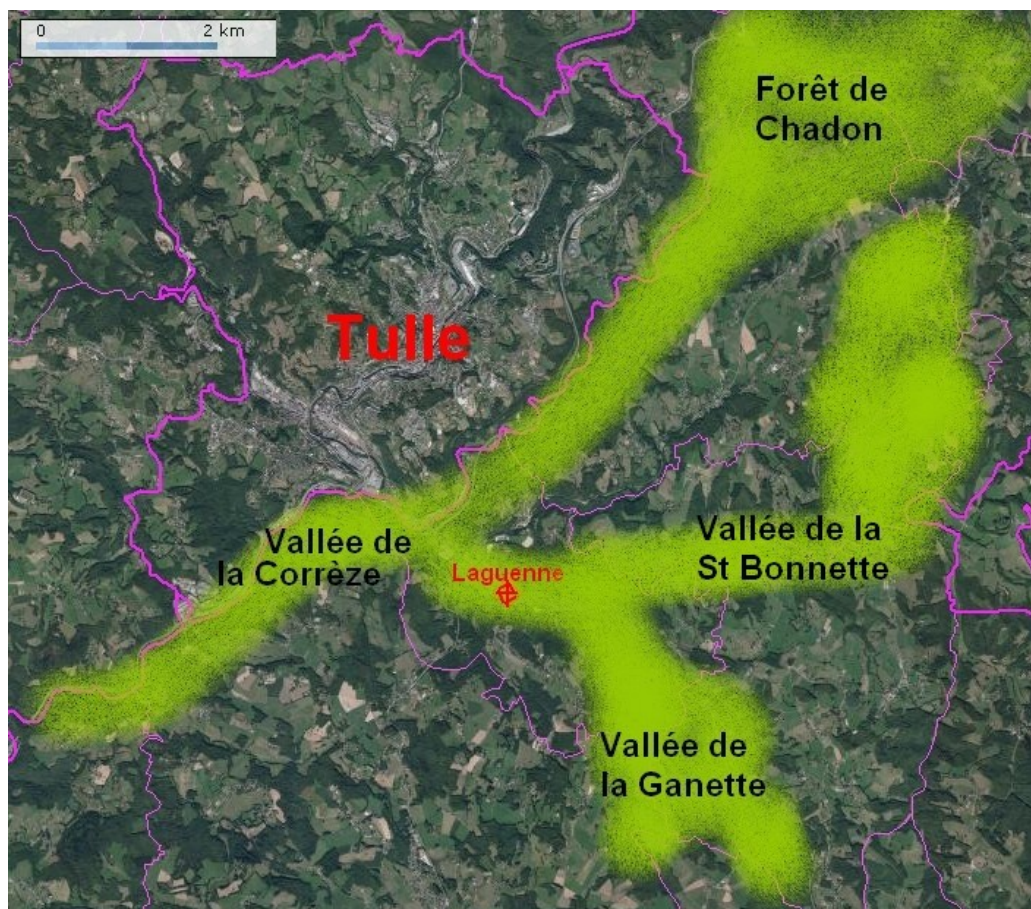


### Enjeux environnementaux (intranet)



A noter **2 zones de landes** repérées par le CREN à Pujol et au dessus du bourg ainsi que des ensembles forestiers de feuillus importants pour la biodiversité.

## 2. Trames vertes



Laguenne est au croisement de 3 trames vertes d'importance : la vallée de Corrèze, de la Ganette et de la St Bonnette.

La trame verte entre Tulle et Laguenne a été identifiée dans le SCOT et doit être préservée.

### CONSTAT

- Une commune au carrefour de 3 trames vertes.
- Aucun site d'intérêt repéré au niveau national mais des ensembles forestiers conséquents et préservés (forêts de pente).

### ENJEUX

- Protéger les trames vertes entre Tulle et Laguenne.
- Continuer à protéger les forêts de pente.

## 3. Qualité de l'eau

Plusieurs rivières traversent la commune : la Corrèze, la Saint Bonnette, le ruisseau de Ganette, le ruisseau de Boussac, la Donnette.

Tous ces cours d'eau ont un bon état écologique.

### ➤ Alimentation en eau potable

La commune dispose de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins actuels.

Elles sont constituées par :



- les captages de la Peyrerie
- le captage de la Saule
- une prise d'eau sur le ruisseau de la Cascade.

Au besoin, un forage réalisé à Puymège dans les années 1990 pourrait être mobilisé.

Les captages sont protégés. Ce n'est pas le cas de la prise d'eau pour laquelle la mise en place de périmètres de protection est difficile. Le Schéma Départemental d'AEP 2000 envisageait l'abandon de cette ressource ainsi que le captage de La Saule et le raccordement du réseau de Laguenne à celui de Tulle.

Du point de vue qualitatif, les eaux issues des captages doivent être améliorées : une station de reminéralisation-désinfection est à construire pour les captages de la Peyrerie.

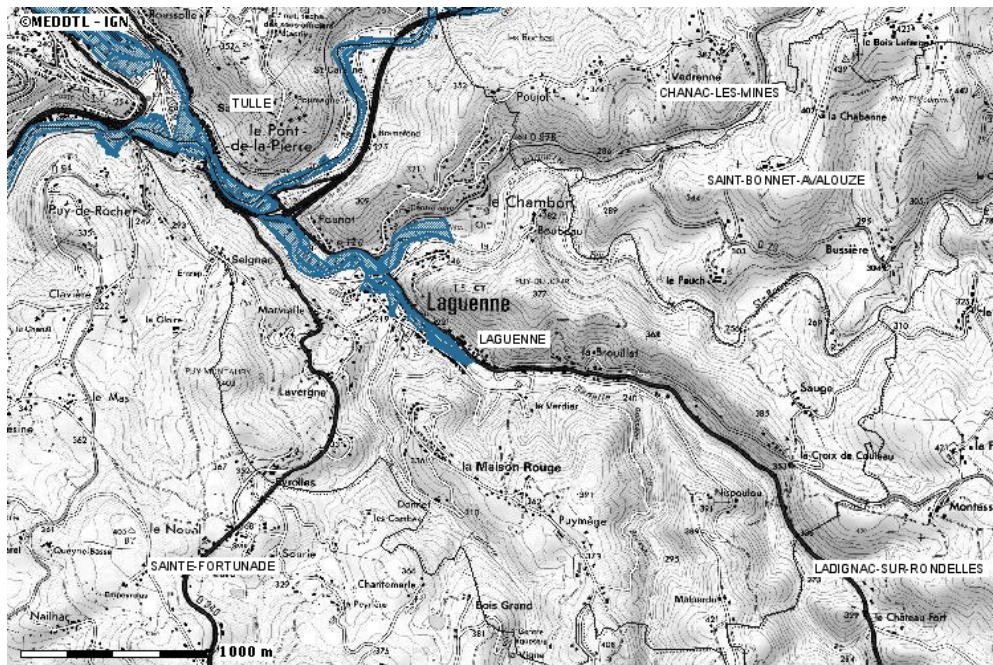
## ENJEUX

- Assurer la sécurité quantitative pour le long terme, qui peut induire une éventuelle réorganisation des ressources communales, voire un rapprochement de gestion avec Tulle.
- Assurer la sécurité qualitative, avec la mise en œuvre d'un traitement adapté sur les ressources conservées.

### ➤ Assainissement collectif

Le bourg est desservi par un réseau séparatif et raccordé aux ouvrages de Tulle. Il n'y a pas de rejets directs dans la partie agglomérée. Les effluents sont traités à la station d'épuration de Mulatet.

## 4. Le risque inondation



La commune de Laguenne s'est établie dans la vallée de La Ganette. Environ 200 habitants sont dans la zone inondable ainsi qu'une dizaine d'entreprises, les écoles, le centre ville et les berges habitées de la Sainte Bonette, de la Ganette et de la Donette.

Le Plan de Prévention du risque inondation a été approuvé le 09/10/2006.

Le plan communal de sauvegarde n'a pas été réalisé.

## CONSTAT

- 200 habitants environ dans la zone inondable.

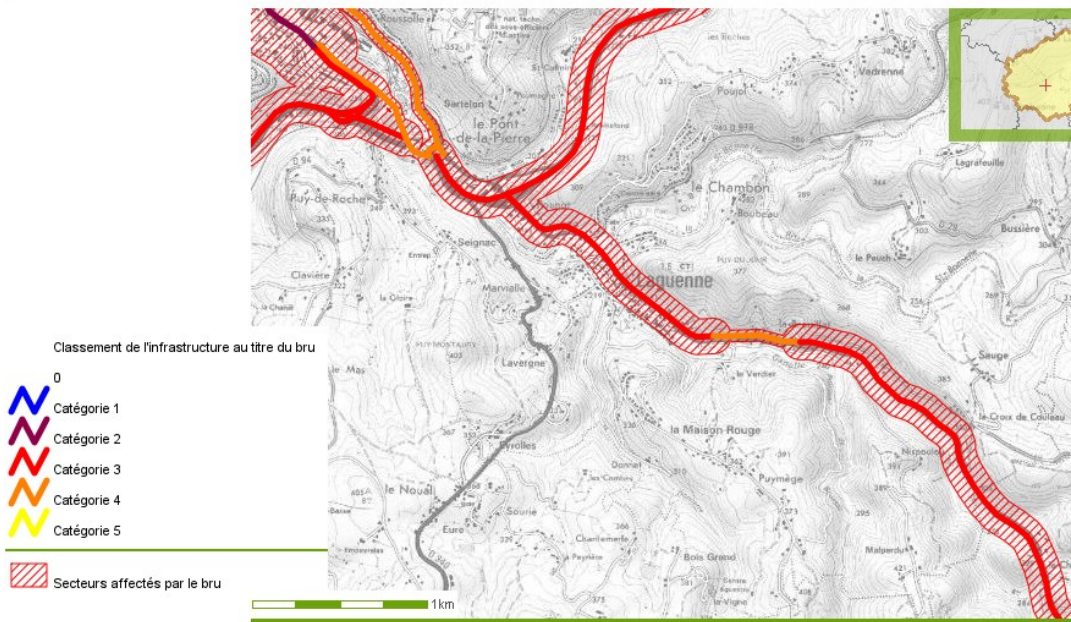
## ENJEU

- Réaliser le Plan Communal de Sauvegarde.

## 5. Les nuisances sonores



### Classement sonore des infrastructures en Corrèze



La commune est concernée par la RD 1120.

La loi « bruit » du 31 décembre 1992 et ses textes d'application visent notamment à limiter les nuisances sonores dues à la construction et à l'aménagement de routes et de voies ferrées nouvelles à proximité d'habitations existantes. Ces dispositions exigent aussi une insonorisation suffisante des bâtiments nouveaux construits à proximité de routes ou de voies ferrées existantes ou en projet.

## 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Veiller à l'accueil des nouveaux habitants en prenant en compte les besoins des plus jeunes (petite enfance).
- Densifier les secteurs déjà ouverts à l'urbanisation de façon à stopper l'étalement urbain le long des axes.
- Inciter à la réhabilitation du logement ancien.
- Redéfinir les zones à urbaniser vers des secteurs proches du bourg et moins sensibles d'un point de vue agricole (ex : secteur entre Marvialle, Lavergne et Laguenne).
- Envisager la faisabilité d'une piste cyclable entre Laguenne et Tulle.
- Rendre possible la transmission des exploitations agricoles en réduisant la pression urbaine autour des parties cultivées.
- Maîtriser le développement du bâti autour de la Maison Rouge, seul site agricole de la commune.
- Réfléchir à la possibilité de diversifier et d'augmenter l'offre d'hébergements touristiques en synergie avec la commune de Tulle.
- Protéger les trames vertes entre Tulle et Laguenne.
- Continuer à protéger les forêts de pente.
- Assurer la sécurité quantitative pour le long terme, qui peut induire une éventuelle réorganisation des ressources communales, voire un rapprochement de gestion avec Tulle.
- Assurer la sécurité qualitative avec la mise en œuvre d'un traitement adapté sur les ressources conservées.
- Réaliser le Plan Communal de Sauvegarde.

